

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

2023-80 COMITE REGIONAL DE L'ENERGIE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-deux septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Dominique DAVID, Vice-Président en exercice.

Secrétaire de séance : M. Yves TAILLANDIER

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric		x		BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul		x		MAHÉ Nicolas		
	MOESSARD Régis		x		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin	x	
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain	x			LAMIABLE Patrick		
	GUILLEMINE Laurence	x			LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri		x		PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre		x		CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo -Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan		x	Denis DUGABELLE	DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis	x			RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond		x		RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe	x			POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël		x		BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			MORICEAU Patrick		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien		x		GUILLOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique	x			Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique	x			DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent		x		PELTIER Laëtitia		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'énergie, notamment son article L. 141-5-2,

Vu les articles 6-1 à 6-4 des statuts de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), relatifs aux activités complémentaires liées à la transition énergétique,

Vu le décret n° 2023-35 du 27 janvier 2023 relatif aux comités régionaux de l'énergie, notamment son article D.141-2-3,

Vu l'arrêté conjoint de M. le Préfet des Pays de la Loire et de Mme la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire portant composition du Comité Régional de l'Energie en Région Pays de la Loire,

Vu le courrier conjoint de M. le Préfet des Pays de la Loire et de Mme la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire en date du 21 juillet 2023 informant que la candidature de TE44 a été retenue,

Considérant que les principales missions du Comité Régional de l'Energie sont de :

- Favoriser la concertation, en particulier avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives au sein de la Région,
- Proposer au Ministre en charge de l'énergie des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération pour la chaleur et le froid, l'électricité et le gaz de la région dans les conditions prévues à l'article L. 141-5-2, en déclinaison de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE),

Considérant que le Comité Régional de l'Energie peut également débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'énergie ayant un impact sur la région. Il statuera notamment sur les propositions de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables proposées par les communes (loi du 10 mars 2023),

Considérant que les avis et propositions du comité sont rendus publics,

Considérant que les syndicats d'énergie de la région ont présenté leur candidature et ont été retenus pour intégrer le Comité Régional de l'Energie des Pays-de-la-Loire,

Considérant que la candidature de TE44 a également été retenue pour intégrer le CRE des Pays-de-la-Loire,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter le Comité syndical au sein de du collège n°3 « Collectivités » du Conseil Régional de l'Energie.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **De désigner les représentants de TE44 au sein du Comité Régional de l'Energie comme suit :**
 - **Représentant titulaire : M. Raymond CHARBONNIER, Président de TE44,**
 - **Représentant suppléant : M. Frédéric DUNET, Vice-Président de TE44.**

Délégués en exercice : 24
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

Publiée le :